



ABC arbitrage Rachat de titres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par sa dernière assemblée générale, la société ABC arbitrage, par une décision de son conseil d'administration en date du 19 novembre 2013, a proposé le rachat de titres aux membres du pacte "Horizon 2010".

L'opération s'est tenue le mardi 3 décembre, après clôture des marchés, à un cours de 4,79 euros par action. Ce prix d'achat (PA), validé par un conseil d'administration qui s'est tenu le jour même, répondait à la formule de calcul suivante : $PA = \text{Minimum de (cours clôture du 03/12/2013 ; (moyenne pondérée des 20 derniers cours de clôture précédant le 03/12 et 03/12 compris) minorée d'une décote de 5\% ; 5 euros)}$.

17 membres du pacte ont participé à l'offre de rachat qui a porté sur un total de 1.000.000 titres, représentant un montant de 4.790.000 euros. Ces titres ne bénéficieront pas de la distribution du 9 décembre prochain.

Dans le cadre de cette opération, Dominique Ceolin, président-directeur général d'ABC arbitrage et membre du pacte "Horizon 2010", a cédé 50.000 titres à la société ABC arbitrage.

L'objectif de cette acquisition est de servir des besoins liés aux programmes d'attribution de produits capitalistiques aux collaborateurs du groupe ABC arbitrage.

Suite à cette opération, la société ABC arbitrage détient 2,1% du capital en autocontrôle.

Prochain événement : distribution de 0,20€/action le 9/12/2013. Paiement le 12/12/2013.

Contacts :

Direction de la communication - Julien Aumont : 01 53 00 55 00 / actionnaires@abc-arbitrage.com
Relations presse – MSL France - Jérôme Goaër: 01 44 82 46 24
Retrouvez les communications officielles et réglementaires sur <http://www.abc-arbitrage.com/>

EURONEXT Paris – Compartiment B

ISIN : FR0004040608

Reuters BITI.PA / Bloomberg ABCA